

Séance du lundi 20 juin 2022

Date de la convocation: 16/06/2022

Membres en  
exercice :

Présents : 7

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-deux et le vingt juin l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de  
Olivier MAGUET,*

**Présents** : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,  
Adeline BEAUFUMÉ, Jean-Jacques DEBIEVE, Michèle  
MATHIEU, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

**Représentés** : Anne COLLINOT par Joël BOISSIERE, Richard  
DETHYRE par Olivier MAGUET, Laurence HOURLIER par  
Annick IENZER, Thomas HOURLIER par Michèle MATHIEU

**Excusés** : Emilie KONNERT, Barbara LOUCHART, Catherine  
PECHERY, Jacky PECHERY

**Absents:**

**DECISION MODIFICATIVE n°2 SUR LE BUDGET PRINCIPAL - (D 2022 057)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 doivent permettre d'inscrire à l'actif de la commune le leg de Monsieur Guy COMTE, et qu'il convient donc de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes sur la section investissement :

INVESTISSEMENT :	DEPENSES	RECETTES
2138 (041) Leg maison 46 rue des Vaux-Roumis	65 000,00	
2182 (041) Leg véhicule Citroën modèle saxo	1 500,00	
10251 (041) Dons et legs en capital		66 500,00
<b>TOTAL :</b>	<b>66 500,00</b>	<b>66 500,00</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

ACCEPTE la décision modificative n°2,

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire



Olivier MAGUET